

Accidents du travail : limiter les troubles posttraumatiques

Souvent peu ou mal pris en compte, les troubles posttraumatiques survenant chez des salariés témoins d'un drame sur leur lieu de travail peuvent pourtant affecter durablement l'ensemble de l'entreprise. De la simple émotion à des dépressions plus graves, les conséquences ne doivent pas être sous-estimées. Les chefs d'entreprise disposent aujourd'hui d'un arsenal d'outils pour proposer aux salariés qui en ressentent le besoin un accompagnement psychologique sur les chantiers.



Lorsqu'un accident grave voire mortel survient, l'urgence se porte avant tout sur la recherche des causes techniques de l'accident afin de comprendre ce qui s'est passé. Les salariés témoins du drame sont souvent livrés à eux-mêmes et le choc psychologique ressenti n'est pas forcément bien appréhendé par le chef d'entreprise. Pourtant, on sait désormais que ce traumatisme peut avoir des conséquences pouvant affecter durablement et parfois irrémédiablement l'ensemble de l'entreprise. Les répercussions économiques immédiates (retards sur le chantier, matériel endommagé, frais de justice, etc.) se doublent d'effets négatifs à plus long terme : absentéisme, arrêts maladie, etc. Les frais indirects peuvent être cinq fois supérieurs aux coûts directs. « En 2008, le secteur a enregistré 155 accidents mortels. C'est ainsi un décès tous les deux jours. Les salariés, notamment les plus expérimentés, vivent avec cette réalité. Une banalisation règne, ce qui entraîne un certain fatalisme, explication à l'inaction », analyse Christian Expert, médecin du travail à l'Association paritaire de santé au travail du bâtiment et des travaux publics des Alpes-Maritimes.

Il semblerait cependant qu'une légère prise de conscience s'opère au sein des entreprises, notamment grâce à la médiatisation des cellules psychologiques déployées après les catastrophes. Chez Eiffage construction, le directeur de la prévention s'entoure ainsi, depuis plusieurs années déjà, des compétences de psychologues pouvant intervenir si besoin. De même, des cabinets spécialisés proposent des modes d'intervention d'urgence avec médecins, psychologues, voire psychiatres dans les cas les plus inquiétants.

(Voir l'article complet dans le numéro de juin de Prévention BTP, n°130)